



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur	CSPO, par Clausen Diego
Objet	Ce n'est que partie remise
Date	17.06.2016
Numéro	1.0186

Les postulants demandent présenter une liste des projets subventionnés (montant, délais de paiements, etc.) pour lesquels la subvention a été reportée.

La question du retard du paiement dans les subventions aux communes a déjà été traitée notamment dans le postulat 6.0060 « Relations commune – Etat on dirait le sud ». Ce postulat a été transmis au Conseil d'Etat pour traitement en session de juin. Cette question fait également l'objet du postulat 1.0183 du 17 juin 2016 de l'ADG « Faire le point sur les subventions ».

Durant l'exercice 2016, l'Inspection cantonale des finances a été mandatée pour effectuer une analyse des flux financiers Etat-Communes. Cette analyse des flux financiers avec les neuf communes de l'Union des villes valaisannes conclut que l'Etat verse les subventions en conformité avec le terme fixé dans la promesse de subvention. Les rares exceptions constatées résultent de problèmes spécifiques dans le traitement administratifs des dossiers et ne représentent pas des montants significatifs. Lorsque la subvention est payée au terme fixé dans la promesse de subvention, l'IF relève qu'il n'y a pas de retard dans le paiement, même si l'investissement est déjà en exploitation et le décompte final accepté avant cette date. De même, l'IF mentionne qu'on ne peut pas considérer qu'il y ait retard de la part du canton pour les quelques dossiers pour lesquels la date de paiement est dépassée, mais le décompte final n'a pas été déposé par la commune ou seulement récemment.

Ainsi, la question du retard a déjà été traitée. Le postulat peut être considéré comme réalisé sur le fond.

Conséquences sur la bureaucratie : nouvelle tâche avec élaboration d'un formulaire, saisie des données par chaque Service, coordination, diffusion des données, voire adaptation informatique

Conséquences financières : aucune

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : aucun EPT supplémentaire, à faire avec les effectifs en place, tâche estimée de 10% à 20% d'un EPT

Conséquences RPT : aucun

15.02.2017